

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG n° 94.013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 18 Janvier à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

10 Janvier 1994

DATE D'AFFICHAGE

10 Janvier 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme FONTAN par M. LE GUEUT
Mme PARROU par M. BERLAND
M. RAULT par M. MONNARD

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - MARCONI - MOULINEAU - REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : LIEU-DIT "LA TRILOTTERIE" - RETROCESSION A LA VILLE DU TERRAIN
INFOCOM

VOTE : UNANIMITE

Par acte en date du 20 Janvier 1989 reçu par Maître RINGOT, publié au Bureau des Hypothèques de MARENNES le 16 Mars 1989 Volume 8703 n° 42, et acte modificatif en date du 1er Août 1990 pour la SARL INFOCOM et 10 Août 1990 pour la Ville reçu par Maître RINGOT, publié

au Bureau des Hypothèques de MARENNES le 5 Septembre 1990 Volume 1990 P n° 5715, la Ville de ROYAN a vendu à la SARL INFOCOM une parcelle de terrain sise lieu-dit "La Triloterie" à ROYAN d'une superficie de 4.002 m² cadastrée section AP n° 321 au prix de deux cent mille francs (200.000 F).

Monsieur EL KATHIB, gérant de la SARL INFOCOM, vient de nous faire connaître son intention de céder à la Ville ce terrain qui lui est inutile compte-tenu de l'implantation de son institut privé de formation et d'enseignement professionnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- CONSIDERANT l'intérêt que présente la réintégration dans le patrimoine communal du terrain vendu à la SARL INFOCOM,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'acquérir de la SARL INFOCOM au prix de deux cent mille francs (200.000 F) une parcelle de terrain sise lieu-dit "La Triloterie" à ROYAN d'une superficie de 4.002 m² cadastrée section AP n° 321.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente dont l'acte sera rédigé par Maître RINGOT, Notaire à MESCHERS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 Janvier 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS